

Bilan des activités 2024 de La Choue



La CHOUE



Photo | Chouette hulotte (image Thomas Tricone)

LA CHOUE

Tél 03 80 64 67 19

Lignière
21350 Beurizot

www.lachoue.fr
contact@lachoue.fr

Table des matières



La CHOUE	1
CHOUETTE HULOTTE	3
Introduction.	3
1. Sites d'étude (figure I).	3
2. Occupation des nichoirs (tableau I).	4
3. Bilan des captures (tableaux II, III, IV et V)	5
4. Reproduction (tableau VI).	8
5. Age des adultes (tableau VII)	9
6. Remplacement des adultes (tableau VIII).	10
7. Régime alimentaire.	10
8. Particularités 2024.....	10
Conclusion.	11
CHOUETTE EFFRAIE	12
Introduction.	12
1. Nouveau « programme ».	12
2. Résultats 2024	14
Conclusion.	16
FAUCON CRECERELLE.....	16
Actions à venir 2025.....	17
Projets 2025.....	17
COMMUNICATION.....	17
REMERCIEMENTS.....	17

CHOUETTE HULOTTE

Introduction.

22 jeunes bagués en 2022, 131 en 2023 et 170 en 2024. Toutefois rien de trop réconfortant, car certaines forêts continuent (Cîteaux, Buan) ou commencent (Châtillon) de susciter bien des interrogations quant à la diminution régulière et durable (pour les 2 premières forêts tout au moins) de leurs effectifs. Cette régression a été constatée dans d'autres pays européens, sans explication convaincante jusqu'à présent. Nous recherchons quelles peuvent en être les causes, sans doute multiples. Pour Cîteaux, une étude va se mettre en place dès cet automne avec le soutien du Conseil Départemental 21. Inversement, les populations de certaines autres forêts se maintiennent (Saint-Loup, Gergy) ou ont même tendance à légèrement augmenter (Jugny). Pour l'instant ... Cette 45ème année de suivi (1980-2024) a encore apporté des réponses et a encore posé des questions, ce qui justifie tout l'intérêt de la poursuite de cette étude à long terme.

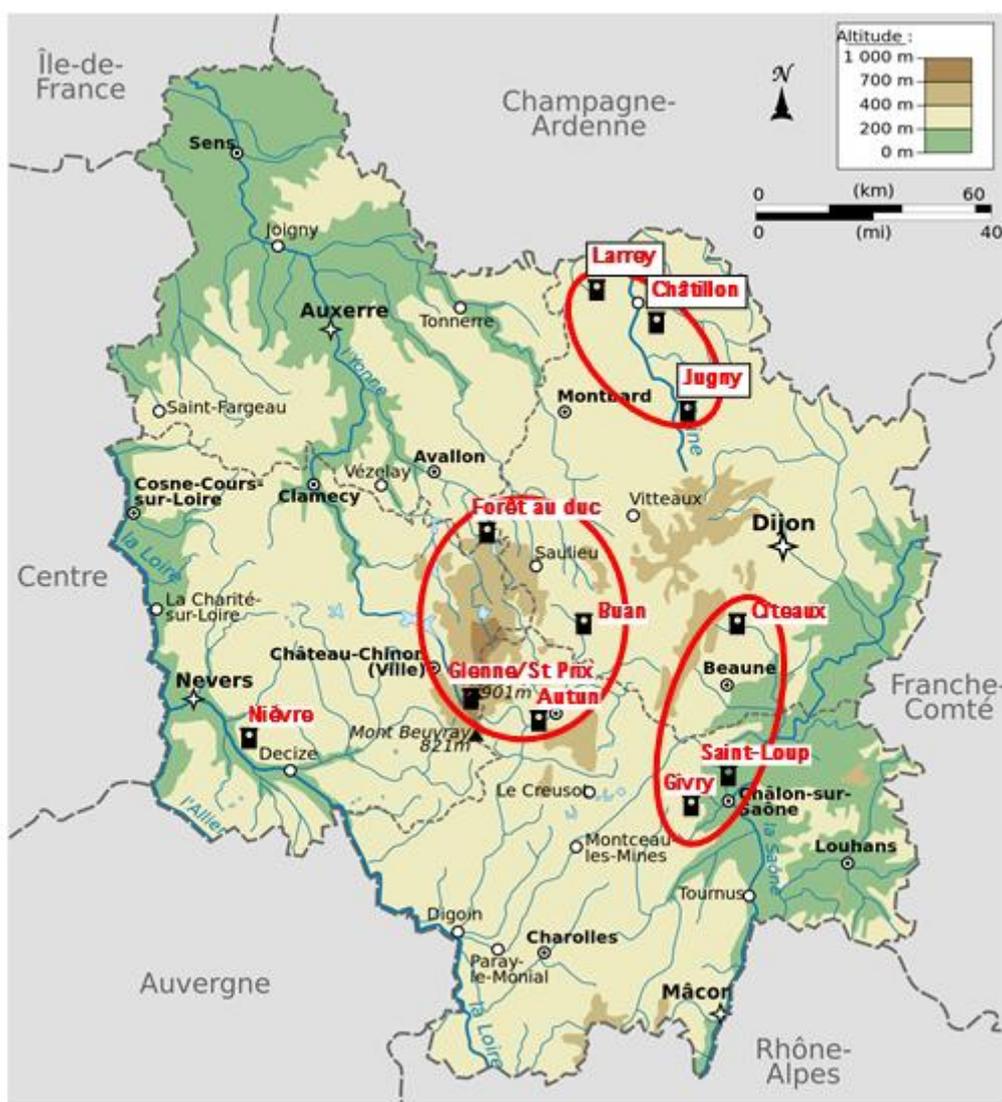


Figure 1: zone d'étude

1. Sites d'étude (figure 1).

Le suivi s'est déroulé dans les mêmes forêts que les années précédentes, réparties en 4 lots :

- a. Les chênaies de plaine de Saône et leurs 122 nichoirs = 69 dans les forêts domaniales de Cîteaux, Izeure et Grange-Neuve (Côte d'Or), 39 à Saint-

- Loup/Gergy (forêts domaniales, communales et privées, Saône-et-Loire) et 14 dans la forêt communale de Givry (Saône-et-Loire également). Altitude moyenne 200 mètres ; sol argileux.
- b. Les hêtraies du Châtillonnais et leurs 105 nichoirs : 70 dans la forêt domaniale de Châtillon, 25 dans les forêts domaniales de Jugny, Duesme, Milletot-Denizot et forêts communales voisines et 10 dans la forêt privée de Larrey. Toutes en Côte d'Or. Altitude moyenne 300-400 mètres ; sol calcaire.
 - c. Les 4 petites forêts mixtes morvandelles (chêne, hêtre, châtaignier, résineux) domaniales, communales et privées. 59 nichoirs, par ordre alphabétique : 16 à Autun, 18 à Buan, 11 dans la forêt au Duc et 14 dans le Haut Morvan. Le tout réparti sur 3 départements : Côte d'Or, Saône-et-Loire, Yonne. Altitude moyenne 500-800 mètres ; sol granitique.
 - d. 16 nichoirs dans 2 forêts domaniales de la Nièvre (Sardolles-Cigogne et les Minimés) pour compléter la couverture bourguignonne. Altitude moyenne 250 mètres ; sol argileux.

2. Occupation des nichoirs (tableau I).

ZONES	Sites d'étude	nb de nichoirs	occupés en 2024	Taux d'occupation 2024
Plaine de Saône	Cîteaux	69	17	24,6
	Saint-Loup	39	21	53,8
	Givry	14	8	57,1
	Total	122	46	37,7
Châtillonnais	Jugny	25	13	52,0
	Châtillon	70	34	48,6
	Larrey	10	9	90,0
	Total	105	56	53,3
Morvan	Buan	18	2	11,1
	Haut-Morvan	14	5	35,7
	Forêt au Duc	11	2	18,2
	Autun	16	7	43,8
	Total	59	16	27,1
Nièvre	Nièvre	16	9	56,3
	Total	302	127	42,1

Tableau I : Occupation des nichoirs

43.6% en 2023. 2024 s'avère sensiblement identique : 42.1%. Comme les années précédentes, de fortes disparités entre les différentes forêts qui ont tendance à s'accroître. Cîteaux passe de 38.4% à 24.6%, Buan plafonne à 11.1%, la forêt au Duc s'effrite de 36.4% à 18.2%. En revanche, score époustouffant de Larrey : de 60.0% à 90%. Dommage que cela ne porte que sur 10 nichoirs ! La poursuite de la pose de SAM (Système Anti-Martre) réduit les visites du mustélide aux nichoirs. Elle peut toujours s'en servir pour marquer son territoire en parfumant allègrement les couvercles avec ses crottes, mais elle ne peut plus y pénétrer pour déposer des proies, s'y reposer ou y abriter sa nichée. Quoique ... avec cette « foutue » bestiole il faut s'attendre à tout (cf. § 8 sur les particularités). Le taux de fréquentation moyen s'établit à seulement 9.9% (30 nichoirs sur 302), moins que les années précédentes. Avec bien évidemment des différences. Ainsi sur les 68 nichoirs dûment « samés » de 4 forêts, 1 seul a été fréquenté par la martre (= 1.5%) contre 19 sur 80 (=

23.8%) pour les 2 forêts ne disposant d'aucun SAM. 3 de la douzaine de « tanières » mises à disposition de la martre ont été visitées par cette espèce (cf. bilan 2023).

Occupants divers : l'effraie dans un nichoir de Châtillon, l'écureuil dans deux nichoirs de cette même forêt.

Comme en 2023, nous avons constaté lors des contrôles d'hiver une occupation massive de certains nichoirs par des insectes volants (apparemment diptères du genre « rymosia » de la famille des « mycetophilidae »). Indiscutablement leur présence énergique et durable dans des nichoirs exerce un effet dissuasif sur les hulottes. C'est surtout la forêt de Cîteaux qui a été mise à contribution. Elle n'en a pourtant pas bien besoin. Les frelons occupent les nichoirs en été et en automne et ne devraient pas gêner les hulottes, sauf que les différents étages (jusqu'à 8 ou 10) de leurs « nids » remplissent complètement le volume du nichoir dans lequel les hulottes ne peuvent plus pénétrer. Bien évidemment, nous vidons ce contenu lors de nos contrôles d'hiver, mais il y a toujours des exceptions. Le nichoir J27 en constitue un bon exemple. Tant en 2023 qu'en 2024, ce nichoir n'était pas accessible lors de notre passage hivernal : accès impraticable et trop longue distance pour y acheminer l'échelle à pied. Résultat, à notre passage de printemps, le nichoir était bouché par les restes de frelons et les hulottes qui l'utilisaient régulièrement auparavant n'ont pas pu s'y reproduire. A l'avenir, il sera prévu un passage spécial en été ou en automne quand le nichoir sera encore accessible. Ou une « distrayante » promenade de l'échelle.

Inversement, l'absence de hulottes dans les nichoirs au printemps a eu des conséquences bienveillantes pour les mésanges, presque exclusivement charbonnières. Autun = 4 nichoirs sur 16 occupés, Buan = 4/18, Châtillon = 4/70, Cîteaux = 22/69, Duc = 3/11, Givry = 2/14, Haut-Morvan = 0/14, Jugny = 2/25, Larrey = 0/10, Nièvre = 2/16, Saint-Loup = 7/39. Grosse différence entre les 3 forêts du Châtillonnais : 6/105 (= 5.7%) et les 3 de plaine de Saône : 31/122 (= 25.4%), soit presque 5 fois plus.

Pas encore de raton-laveur !

3. Bilan des captures (tableaux II, III, IV et V)

3.1. Capture des adultes (tableau II)

	Total	
	1980-2023	2024
Chouettes hulottes vues	8211	124
S'envolent à l'approche	508	2
Capturables	7703	122
Ratées	158	1
Capturées	7545	121
% de réussite	97,9	99,2
Adultes sans bague	1756	38
Adultes déjà bagués	5789	83

Tableau II : Captures des adultes

Résultats très proches de 2023 pour la colonne de droite, respectivement :

- 2023 = 114, 5, 109, 0, 109, 100.0, 23, 86
- 2024 = 124, 2, 122, 1, 121, 99.2, 38, 83

Seul l'avant-dernier nombre (adultes sans bague) diffère assez nettement.



Photo 1 : (image Thomas Tricone)

3.2. Contrôles d'oiseaux bagués (tableaux III et IV)

ZONES	nb d'oiseaux bagués	nb de contrôles d'adultes	nb de contrôles de jeunes	nb total d'adultes capturés	Taux de contrôle
Plaine de Saône	8	27	9	44	81,8
Châtillonnais	21	17	5	43	53,1
Morvan	6	8	0	14	57,1
Total	35	52	14	101	65,3

Tableau III : Répartition des individus capturés adultes

Forêts	% de contrôles		proportions ad./jeunes en %	
	1980-2023	2024	1980-2023	2024
Buan	79,2	100,0	68,9	100,0
	1980-2023	2024	1980-2023	2024
Cîteaux	75,2	71,4	69,3	70,0
	1981-2023	2024	1981-2023	2024
Jugny	78,5	78,6	75,7	81,8
	1986-2023	2024	1986-2023	2024
Saint-Loup	74,3	94,7	56,5	83,3
	1990-2023	2024	1990-2023	2024
Châtillon	77,8	35,0	65,2	71,4
	2001-2023	2024	2001-2023	2024
Givry	86,8	72,7	55,3	62,5

Tableau IV : Contrôles et proportion adultes/jeunes

Les hulottes capturées se répartissent en 3 catégories :

- les individus déjà bagués comme adultes
- ceux déjà bagués comme jeunes
- ceux qui n'étaient pas encore porteurs de bague

Autant le taux 77.3% de la plaine de Saône correspond aux moyennes habituelles, autant celui des deux autres zones présente 20% de déficit. C'est moins significatif pour le Morvan où le nombre d'adultes capturés plafonne à 14 que pour le Châtillonnais où celui-ci s'établit à 43. L'explication semble résider en grande partie dans la mise en place de SAM. Parmi les 68 nichoirs des 4 forêts « samées » à 100%, 1 seul des 22 adultes capturés n'était pas le même qu'en 2023 (4.5%) ; parmi les 154 nichoirs des 5 forêts moyennement « samées » le nombre s'élève à 10/38 (26.3%) et atteint 10/16 (62.5%) pour les 2 forêts dans lesquelles aucun SAM n'a été posé. Manifestement l'impact de la martre n'est pas négligeable. Soit en dérangeant simplement les adultes, soit en les éliminant.

6 hulottes baguées jeunes ont été capturées pour la première fois en 2024 :

- 2 à Cîteaux : une née en 2021 s'est établie à 3.6 km de son lieu de naissance, l'autre née en 2023 à 6.6 km
- 2 à Saint-Loup : une née en 2021 s'est installée à 4.9 km de son nichoir de naissance, l'autre née en 2023 à 2.5 km
- 1 à Châtillon née en 2019 s'est établie à 1.4 km
- 1 à Larrey née en 2021 et capturée dans un nichoir à 1.5 km de celui où elle est née.

3.3. Bilan de baguage 1980-2024 (tableau V)

	1980-2023	2024	Total
Nombre d'adultes	1680	38	1718
Nombre de jeunes	7419	170	7589
Nombre total d'individus bagués	9099	208	9307

Tableau V : Bilan de baguage

4. Reproduction (tableau VI).

	2024								Moyennes depuis le début de l'étude					
	nb de reproductions		nb de jeunes par nichée entreprise		nb de jeunes par nichée réussie		date de ponte	nb de pontes	nb de jeunes par nichée entreprise		nb de jeunes par nichée réussie		date de ponte	nb de pontes
	réussies	échouées	nb de jeunes par nichée entreprise	nb de nichées	nb de jeunes par nichée réussie	nb de nichées			nb de jeunes par nichée entreprise	nb de nichées	nb de jeunes par nichée réussie	nb de nichées		
Plaine de Saône														
Cîteaux	5	3	1,50	8	2,40	5	4/mars	5	2,20	932	3,16	649	4/mars	707
Saint-Loup	14	2	2,69	16	3,07	14	27/févr.	14	2,26	475	3,00	358	3/mars	447
Givry	7	1	2,13	8	2,43	7	25/févr.	7	2,72	244	3,32	200	1/mars	169
Total	26	6	2,25	32	2,77	26	27/févr.	26	2,29	1651	3,14	1207	3/mars	1323
Châtillonnais														
Jugny	6	0	4,00	6	4,00	6	25/févr.	6	2,37	443	3,36	313	3/mars	340
Châtillon	4	3	2,00	7	3,50	4	2/mars	4	2,12	611	3,21	404	3/mars	444
Larrey	7	1	3,88	8	4,43	7	16/févr.	8	1,95	99	2,92	66	4/mars	73
Total	17	4	3,29	21	4,06	17	22/févr.	18	2,20	1153	3,25	783	3/mars	857
Morvan														
Autun	3	0	4,00	3	4,00	3	18/févr.	3	2,51	49	3,32	37	28/févr.	42
Buan	2	0	2,00	2	2,00	2	7/mars	2	2,61	261	3,43	198	3/mars	213
Forêt au Duc	1	0	2,00	1	2,00	1	22/févr.	1	2,98	43	3,88	33	24/févr.	34
Haut-Morvan	3	0	2,67	3	2,67	3	17/mars	3	2,50	42	3,89	27	1/mars	30
Total	9	0	2,89	9	2,89	9	3/mars	9	2,62	395	3,51	295	2/mars	319
Nièvre	3	1	2,5	4	3,33	3	7/mars	4	2,26	31	3,50	20	26/févr.	22
Total	55	11	2,68	66	3,22	55	27/févr.	57	2,30	3230	3,23	2305	3/mars	2521

Tableau VI : Paramètres de reproduction

Cela ne va toujours pas très fort du côté de Cîteaux (seulement 12 jeunes produits) et de Buan (4), d'Autun (12) et de la forêt au Duc (2). Pour cette année, l'explication réside dans le manque de nourriture : une seule proie trouvée en stock près des jeunes, confirmé par le faible poids de ceux-ci. Pas certain que les 12 bagués à Cîteaux quitteront leur nichoir. A voir avec l'analyse des fonds de nichoirs dès qu'ils seront collectés (hiver prochain). Compte-tenu du nombre de nichoirs disponibles, c'est un peu mieux du côté de la Nièvre (9 jeunes bagués) et du Haut-Morvan (8). Châtillon se « reprend » légèrement : 0 jeune en 2022, 4 en 2023 et 14 cette année, mais cela ne correspond pas à une abondance de proies. L'année prochaine ? C'est honorable à Givry (17), Jugny (24) et Saint-Loup (43) et excellent à Larrey (31) pour seulement 10 nichoirs. Apparemment, pas d'influence de l'essence forestière : Châtillon et Jugny sont des hêtraies, Cîteaux et Saint-Loup des chênaies. Rien de nouveau concernant les dates de ponte : plus elles sont précoces, plus le nombre de jeunes par nichée est élevé (Autun, Larrey).



Photo II : image Thomas Tricone

5. Age des adultes (tableau VII)

	2000-2023		2024	
	Age moyen	nombre	Age moyen	nombre
Plaine de Saône				
Cîteaux	5,90	811	5,79	14
Saint-Loup	6,06	506	6,68	19
Givry	7,22	307	7,09	11
Total	6,20	1624	6,50	44
Châtillonnais				
Jugny	7,72	462	8,36	14
Châtillon	6,26	846	4,60	20
Total	6,78	1308	6,15	34
Morvan				
Buan	5,84	219	9,00	3
Total	6,41	3151	6,44	81

Tableau VII : Age moyen minimum des adultes capturés dans les 6 forêts étudiées depuis plus de 20 ans

En 2024, 4 individus étaient âgés d'au moins 15 ans :

- 15 ans et 8 captures pour la femelle de GN04
- 17 ans et 23 captures pour celle de J29
- 17 ans et 23 captures également pour celle de G37b
- 17 ans et seulement 2 captures pour le mâle de J22.

Le record (23 ans) tient toujours !

6. Remplacement des adultes (tableau VIII).

Forêt	n adultes capturés	Ad non capturés n-1	n adultes connus	même ad. n-1	adulte différent n-1	taux de remplacement	% moyen 1981-2023
Buan	3	0	3	3	0	0,0	12,5
Cîteaux	14	3	11	7	4	36,4	17,6
Jugny	14	3	11	10	1	9,1	10,0
Saint-Loup	19	2	17	16	1	5,9	16,2
Châtillon	20	9	11	4	7	63,6	17,6
Givry	11	4	7	7	0	0,0	14,3
Total	81	21	60	47	13	21,7	14,7

Tableau VIII : Taux de remplacement des adultes selon les forêts

Le pourcentage anormalement élevé dans deux forêts (Cîteaux et Châtillon) semble confirmer que quelque chose que nous n'avons pas encore perçu se passe dans ces deux forêts, depuis assez longtemps pour Cîteaux, plus récemment pour Châtillon (3 ans). Présence de Grands-ducs ou bien ?

7. Régime alimentaire.

194 proies dont 145 mulots (74.7%) et 36 campagnols roussâtres (18.6%). Le reste : 1 musaraigne carrelet, 1 crocidure musette, 10 oiseaux dont 1 mésange charbonnière, 3 grives musiciennes, 2 merles et un gros carabe.

L'importance des petits rongeurs forestiers est trompeuse car très localisée :

- SP02 24.04 : femelle + 3 jeunes de quelques jours + 27 mulots et 2 campagnols roussâtres. Pourtant, le 29.04, il ne reste que 2 jeunes !
- G30 29.03 : femelle + 1 jeune et 2 œufs clairs + 13 mulots, 12 campagnols roussâtres et 1 musaraigne carrelet.

8. Particularités 2024.

8.1. En tête de gondole figure le brigand à poils dans plusieurs rubriques :

8.1.1. B21 le 6 décembre : crottes sur le couvercle, 6 étages de frelons dans le nichoir et dessous ... une martre bien au chaud. Le trou d'envol étant équipé d'un SAM manifestation très efficace, la martre a rongé l'arrière du nichoir. Après y avoir réalisé un trou d'environ 5 centimètres de diamètre, la martre s'y est installée. Un tel phénomène s'est déjà produit à deux reprises avec une fois un trou creusé sur un côté du nichoir et une fois juste en dessous du SAM. Cela doit tout de même lui prendre un certain temps.

8.1.2. Autun le 16 janvier. Nichoir A10 : 1 grive mauvis et 1 pomme, entières toutes les deux.

A16 : 1 hulotte vivante de 470g et 1 corneille noire entière de 490g, dépôt de la martre locale, évacuée

8.1.3. Châtillon le 6 janvier, contrôle de 56 nichoirs : 18 fréquentés par les hulottes, 15 par les martres. Quelques détails :

- CH68 : 1 merle mâle frais
- CH63 : 1 geai frais
- CH60 : 1 autre geai, tout aussi frais
- CH19 : 1 ramier décapité
- CH27 : 1 écureuil
- CH62 : 1 ramier
- CH80 : 1 grive litorne

Toutes proies enfouies au maximum sous la sciure.

8.1.4. J19 le 20 décembre : femelle hulotte habituelle (17 ans et 23 captures dans le même nichoir) + une patte de jeune chevreuil ! Comme tous ceux de Jugny, le nichoir est pourtant équipé d'un

SAM. Pas de prédation sur la nichée suivante. 2 appareils photos ont été installés à proximité. Démontage des appareils et lecture des cartes prévus après le prochain contrôle hivernal.

8.2. 19 avril : visite des 2 nichoirs de B26, distants de 50 mètres environ. Le plus vieux, sérieusement périmé, devait être enlevé, mais à chaque tentative il y avait un adulte dedans. D'où la pose d'un second à titre préventif. Généralement, il y avait la femelle dans l'un, le mâle dans l'autre. Et pourtant les 2 nichoirs sont vides, mais la femelle occupait avec deux jeunes la loge de pic noir du hêtre soutenant le vieux nichoir. Sans protection anti-martre bien entendu, alors que les 2 nichoirs, comme tous ceux de cette forêt (Buan) sont équipés de SAM. Réussite ou échec à constater au passage hivernal.

8.3. Givry : cette forêt, plutôt très productive par rapport au nombre de nichoirs (14), a eu un petit « coup de mou » cette année avec notamment 3 nichées d'un seul jeune. 2 avec 2 œufs clairs en plus et 1 avec 3.

Conclusion.

Le prix du bois (surtout), mais aussi celui du carburant ont beaucoup augmenté au cours des dernières années. Si nous ne trouvons pas de nouveaux partenaires financiers, nous allons devoir faire des choix. Pour le suivi hulotte, cela se traduirait par cesser de contrôler certaines forêts, les plus éloignées et/ou celles donnant le moins de résultats. Bien évidemment, les nichoirs resteront en place et nous les visiterions une fois de temps à autre, mais pas aussi régulièrement qu'actuellement.

Le cas de la forêt de Cîteaux nous inquiète beaucoup. Alors que nous capturons une cinquantaine d'adultes en moyenne entre 1980 et 2004, ce nombre n'a fait que chuter régulièrement depuis cette date pour arriver à une quinzaine au cours des deux dernières années. Logiquement, le nombre de jeunes produits suit une courbe identique. Le cap des 100 jeunes bagués avait été franchi une demi-douzaine de fois entre 1980 et 2004. Depuis 2011, le meilleur total a été de 53 en 2017. Pour les 3 dernières années : 3 en 2022, 22 en 2023 et 12 en 2024. Que se passe-t-il dans cette forêt ? Un partenariat a été trouvé avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour essayer de recenser les causes de ce déclin apparemment inéluctable. Trop facile de croire qu'il ne tiendrait qu'à une seule cause : l'exploitation forestière. Cette recherche est prévue à partir de l'automne 2024 pour 3 années.

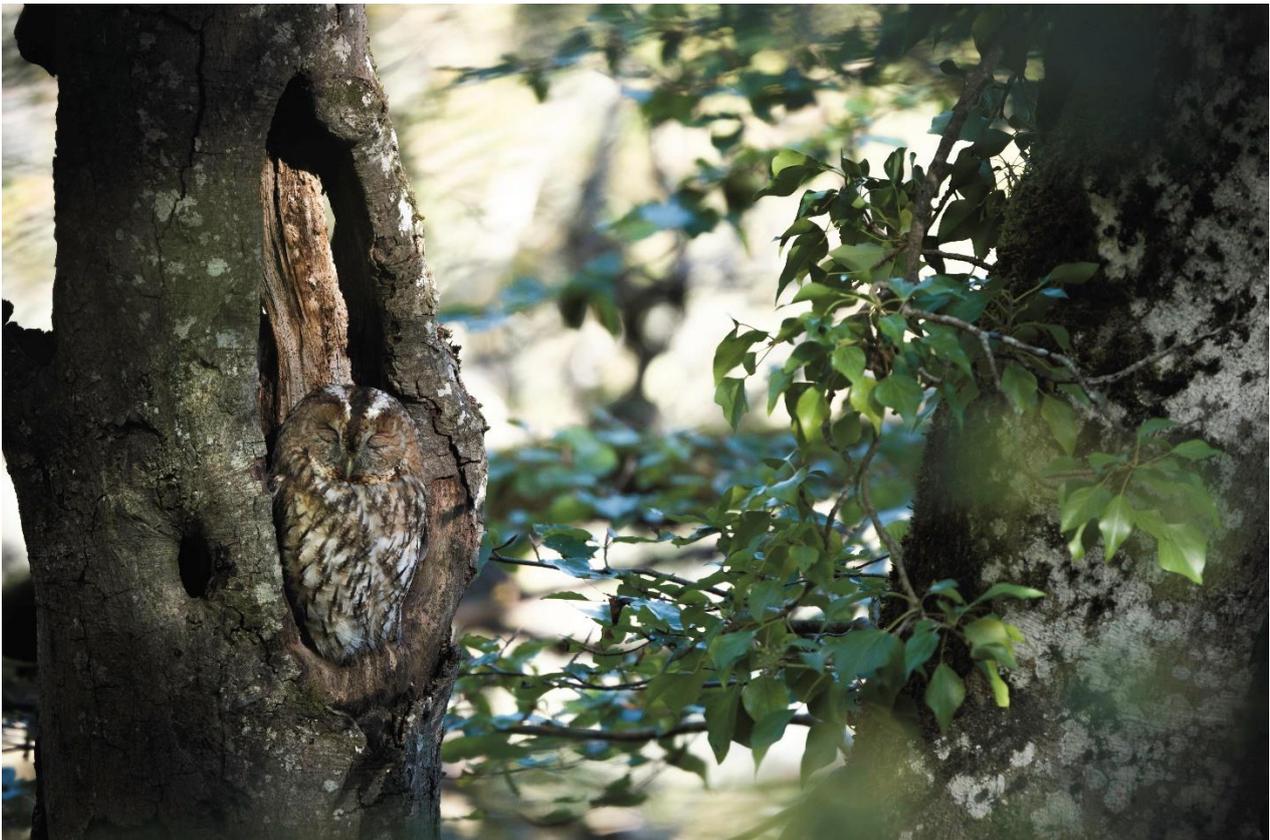


Photo III : Image Thomas Tricone

CHOUETTE EFFRAIE

Introduction.

Evolution et révolution ! Jusqu'à présent les consignes officielles relatives au baguage des effraies étaient assez simples : suivre un nombre de sites suffisant. Nous les avons acceptées concernant notre action en plaine de Saône. L'année dernière, pour chaque nouvelle zone ou SPOL (= Suivi Ponctuel des Oiseaux Locaux) était imposée la capture d'un maximum d'adultes en période de reproduction. Nous avons décliné cette première modification pour la zone Auxois et n'avons bagué que des effraies de plaine de Saône, sans nous focaliser sur la pleine période de reproduction, pratique très risquée avec une espèce protégée très sensible au dérangement.

Les directives reçues le 21 avril pour la saison 2024 sont encore plus risquées pour l'espèce et nous les avons refusées à l'unanimité des bénévoles concernés par l'action chouette effraie. A ce rythme, que nous aurait réservé 2025 ? Aucune effraie n'a donc été baguée en 2024.

1. Nouveau « programme ».

Plus en détails ...

Ce qui était demandé et nous paraissait inadmissible :

« Le morphe de chaque adulte doit être caractérisé au moins une fois dans sa vie : présence ou absence d'une collerette, couleur de la poitrine (5 catégories de blanc immaculé à super roux), le nombre de points dans un carré 5 cm x 5 cm situé 2 cm sous le masque et le diamètre moyen de ces points au 1/2 mm. » En plus de la mue.

But recherché : « caractériser la variabilité du morphe des effraies en fonction des régions »

De quoi y perdre son latin, mais y retrouver ses notions d'arithmétique.

La première raison de notre refus suffit à elle seule : il s'agit majoritairement d'adultes reproducteurs, prêts à pondre, en cours de ponte, d'incubation ou couvant des jeunes ayant besoin d'être réchauffés. Par la suite, les adultes sont plus rarement au site de reproduction et leur capture ne

pose quasiment aucun problème. Mais pour les étapes précédentes, il en va tout autrement. La capture d'un oiseau lui procure une dose de stress variable selon les individus et qui ne va pas s'arranger avec la durée de la « manipulation » de celui-ci. Au temps consacré au baguage, à diverses mesures (poids, longueur d'aile, ...) s'ajoute déjà une première étape des nouvelles demandes : la vérification de la mue. C'est à dire le contrôle de toutes les rémiges primaires et secondaires des deux ailes pour différencier les plumes neuves des plumes usagées et déterminer ainsi si l'oiseau a un an ou plus. Va suivre le compte des points noirs sur 5 x 5 cm et la mesure de leur diamètre. Tout cela va prendre combien de minutes, pendant lesquelles oeufs ou poussins vont refroidir ? Et après avoir été ainsi durablement « autopsié », comment va réagir l'oiseau ? Retourner paisiblement couvrir sa nichée, comme si de rien n'était ou fuir un lieu perturbateur et ne plus y revenir ?

La seconde raison est tout aussi inquiétante : à quoi cela servirait ? Le baguage des effraies n'apporte presque plus rien à l'espèce. Il peut satisfaire tel ou tel ego, mais à quel prix ? Depuis 50 ans environ, des dizaines, plutôt même des centaines de milliers d'effraies ont été baguées en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en République tchèque, en Grande-Bretagne, ... Plusieurs de ces pays ne pratiquent d'ailleurs plus le baguage systématique de cette espèce. Pour un bagueur, il est toujours agréable d'avoir des nouvelles d'un oiseau qu'il a bagué, pour faire suivre les informations à d'éventuels hébergeurs de nichoirs ou autorités municipales. Pourquoi pas, à condition d'intervenir avec un maximum de précautions pour ne pas perturber et pas avant le 1er juin (reproduction normalement bien avancée).

Que penser de : « caractériser la variabilité du morphe en fonction des régions » ?

Il est bien connu que les jeunes effraies se déplacent sur des dizaines, voire des centaines de kilomètres avant de trouver un territoire libre pour s'y installer. Mais faudrait-il alors qu'en fonction de leur morphe elles choisissent telle ou telle région ? Ou alors que telle ou telle région impose son morphe génétiquement, géographiquement, météorologiquement ? Est-on certain par ailleurs que le morphe ne varie pas au fil des années, s'éclaircissant ou s'assombrissant ? Et les points noirs, de diamètre plus ou moins importants, que deviennent-ils eux aussi dans la durée ? Sans parler d'interventions éventuelles de dermatologues ...

Pourquoi ne pas se contenter de la beauté de cet oiseau plutôt que de l'utiliser tous azimuts pour des résultats plus que douteux et au prix de dégâts totalement inutiles ?

Arrêter le baguage ne signifiera pas arrêter de fréquenter les effraies bourguignonnes. La pose de nichoirs se poursuivra. Une cinquantaine ont été installés en 2024, majoritairement dans la communauté de communes des Terres d'Auxois, mais aussi dans l'est de la Côte d'Or. La série se poursuivra en 2025. Nous continuerons bien entendu à nous assurer du bon état des nichoirs déjà opérationnels :

- neutraliser ou supprimer la colonisation par des guêpes, des frelons, des pigeons ou des choucas;
- vérifier que les moyens de fixation tiennent bon;
- surveiller que les pelotes de réjection des jeunes ne s'accumulent pas trop et ne réduisent pas le volume disponible pour les jeunes des nichées à venir;
- récolter des pelotes de réjection pour établir la présence ou l'absence des espèces-proies habituelles de l'effraie ou même pour analyser et déterminer le régime alimentaire des effraies de telle ou telle commune afin de constater des variations individuelles, régionales, saisonnières ou annuelles.

Pour nos relations avec la chouette effraie, le choix de « la Choue » a toujours été très clair : protection avant étude. Dans la mesure où accepter les nouvelles directives aurait signifié jeter notre éthique aux orties, le choix a été unanime et n'a rien eu de cornélien.

Par ailleurs, le temps de baguage économisé nous permettra sans doute de démarrer l'une ou l'autre action qui n'avait pas encore pu être mise en place par manque de temps disponible.

Le responsable des SPOL effraie a été consulté pour savoir si nous ne pourrions pas revenir à la situation initiale, celle datant de 2 ans. Le baguage pourrait alors reprendre.



Photo IV: Madame et Monsieur chouette effraie (image la Choue)

2. Résultats 2024

Ne plus baguer ne veut pas dire rester inactifs. Nos visites pour vérifications diverses se sont déroulées à partir du 1er juin.

a) Plaine de Saône.

Pour 114 nichoirs disponibles, 88 ont été visités : 58 avec reproduction de l'effraie, 12 avec présence (adulte ou pelotes fraîches), 1 avec reproduction de la chevêche, 1 avec reproduction du faucon crécerelle et 16 vides. Soit 80% de fréquentation par l'effraie et 66% de reproduction. Ces chiffres sont toutefois un peu surestimés car, l'année ne s'annonçant pas brillante, certains nichoirs n'ont pas été contrôlés (105 sur 113 l'avaient été en 2023).

Sur les 58 reproductions :

- 5 issues inconnues ou non précises
- 11 échecs = 9 pontes abandonnées (5 x 1 seul œuf, 3 x 3 et 1 x 4), 1 x 2 œufs éclos mais pas de jeunes, 1 x 2 jeunes morts
- 42 réussies = 3 x 1 jeune, 10 x 2, 15 x 3, 13 x 4, 1 x 6

Soit 2.38 jeunes par nichée entreprise et 3.00 par nichée réussie.

C'est nettement moins productif que les années précédentes (entre un tiers et moitié moins) :

- 2021 = 3.96 jeunes par nichée entreprise (n = 50), 4.60 par nichée réussie (n = 42)
- 2022 = 3.80 (n = 44), 4.18 (n = 40)
- 2023 = 4.80 (n = 54), 5.38 (n = 50)

La date de ponte moyenne : 10 avril (n = 44) n'explique pas cette mauvaise reproduction. Elle est plus précoce que la moyenne : 17 avril en 2021, 4 mai en 2022 et 2 avril en 2023. Plus les effraies pondent tôt, plus le nombre de jeunes produits est élevé. 2023 : 2 avril et 5.38 jeunes par nichée réussie, 2021 : 17 avril et 4.60 jeunes, 2022 : 4 mai et 4.18. Logiquement, avec le 10 avril comme date de ponte moyenne, la réussite de l'année aurait dû se situer aux environs de 5 jeunes par

nichée réussie. Et non pas 3. Aucune reproduction à 5 jeunes, 1 seule à 6. En 2023 : 9 à 6, 9 à 7 et même 3 à 8.

L'explication : 191 mm de précipitations en mars (51 en 2023) et encore plus de 40mm dans la première semaine d'avril.

Comme tous les nocturnes, l'effraie chasse à l'ouïe. Quand il pleut, pas facile d'entendre et de localiser les proies. De plus, les gouttes alourdissent le poids de l'oiseau qui est beaucoup plus handicapé dans ses déplacements éventuels. Par ailleurs, dans certaines prairies les populations de campagnols des champs ont été sérieusement inondées. Que 5 pontes aient été abandonnées après un seul œuf est révélateur et plutôt exceptionnel. C'est un phénomène naturel et il n'y a rien à dire.

2 reproductions ont été relevées dans 2 des très rares clochers non encore grillagés de la plaine de Saône : une a donné 3 jeunes et un œuf clair. Pour l'autre l'issue est inconnue.

Comme tenu des circonstances, ou plutôt des directives du responsable des SPOL, aucun adulte et aucun jeune n'ont été bagués en 2024. 27 adultes avaient été capturés en 2023, 26 l'ont été cette année : 16 n'étaient pas porteurs de bague. Ils ont été photographiés avec rapidité, application et précision. Au cas où le baguage « traditionnel » nous serait autorisé à nouveau en 2025. Parmi les 10 autres : 2 femelles avaient été baguées en 2022 dans le même nichoir, 6 femelles baguées jeunes en 2023 dont 1 dans son nichoir de naissance. Déplacements pour les 5 autres = 2.3, 2.6, 3.7, 8.7 et 9.0 km. Cela semble peu, mais c'est lié à la superficie de la zone d'étude. Effectivement, les 2 autres contrôles ont été bagués hors plaine de Saône : 1 en France et 1 en Suisse. Nous attendons les informations sur ces données.

b) Auxois sud.

44 nichoirs contrôlés sur 62 disponibles : 12 avec reproduction, 4 avec présence et 28 vides.

Les nichoirs de cette zone sont en moyenne moins fréquentés par l'effraie que ceux de la plaine de Saône. Tout au moins pour l'instant, car ils ont moins d'ancienneté (1-4, ans).

1 seul échec sur les 12 reproductions ; 2 nichées avec nombre de jeunes inconnu, mais jeunes entendus souffler dans le nichoir.

Les 9 autres nichées ont donné 39 jeunes = 4.33 par nichée réussie. Au moins un de plus qu'en plaine de Saône. Les conditions météo ont été les mêmes, mais les paysages de l'Auxois sont beaucoup plus hétérogènes, plus bocagers et moins « à plat ». (Moins de zones inondées, plus de protection anti-pluie). Même date de ponte : 10 avril.

c) Dicéhouette.

19 nichoirs visités sur 21 + 1 pas contrôlé + 1 fermé

12 reproductions, 1 présence, 6 vides + 1 reproduction dans un nichoir à faucon crécerelle (8 œufs abandonnés, sans doute suite à un dérangement humain).

Là aussi, la disponibilité en nichoirs n'a pas à faire ses preuves.

Sur les 12 reproductions, pour 5 le site était frais et les jeunes envolés. Phénomène lié à nos passages tardifs, mais l'important est que le nichoir soit utilisé avec réussite. Peu importe la précision du nombre de jeunes. Les 7 autres nichées ont donné 1 x 2 jeunes, 3 x 3 et 3 x 4 (m = 3.14, date de ponte 14. avril). Les nichoirs sont répartis sur l'ensemble du département.



Photo V: Image Reynald Hézard

Conclusion.

Dans les 3 zones, la présence de nichoirs continue de faire ses preuves. Les résultats d'occupation très encourageants incitent à poursuivre la pose dans d'autres zones. D'autant plus que plusieurs cas cette année ont montré que l'effraie cherche des sites qu'elle trouve de moins en moins si rien n'est fait. C'est ainsi par exemple que nous avons été avisés par des personnes de la présence de chouettes dans leurs combles suite à une tuile décalée. Un nichoir sera posé prochainement à proximité. Voilà pour le verre à moitié vide. Pour le verre à moitié plein, avec optimisme, on peut y voir une augmentation des effectifs. Pourquoi pas ? Ils ont assez baissé.

Quoi qu'il en soit, pour l'année 2025, plusieurs communautés des communes sont « dans les clous » pour la pose de nichoirs. Pour ceux-ci, les clous sont souvent complétés de vis pour un bon assemblage.

FAUCON CRECERELLE

La centaine de nichoirs posés indique environ 50% d'occupation. Le faucon crécerelle est un peu moins « demandeur » en nichoirs que la chouette effraie, mais ces résultats révèlent quand même un manque de sites de reproduction appréciés par l'espèce. L'effraie garde la priorité pour la pose de nichoirs, mais si le temps et l'argent le permettent, il faut essayer de poursuivre l'action avec le faucon crécerelle, victime lui aussi de la modification des paysages agricoles. Comme pour l'effraie, ce n'est pas la nourriture qui manque, mais bien des sites permettant une reproduction avec de bonnes chances de réussite.

a) plaine de Saône.

20 contrôlés sur 30 présents = 18 reproductions + 2 vides

b) Auxois sud.

26 contrôlés sur 31 présents = 8 reproductions + 18 vides

c) Dicéhouette.

36 contrôlés sur 38 présents = 13 reproductions + 1 reproduction effraie + 22 vides

Actions à venir 2025.

Quel bilan des actions 2024 prévues en 2023

- **Hulotte :**

Poursuivre l'étude à l'identique si les finances le permettent : les finances l'ont permis.

- **Effraie :**

Poursuivre l'action de protection par la pose de nichoirs appropriés. Après la communauté de communes de Pouilly/Bligny, une autre a pris la relève : celle des Terres d'Auxois. Les emplacements Dijon Céréales non encore équipés continuent de l'être.

Projets 2025.

- Hulotte : que la 46ème année de suivi se déroule comme les précédentes. Avec une attention particulière pour la forêt de Cîteaux. Avec la participation du CD21, nous allons essayer de comprendre pourquoi la population de cette forêt régresse régulièrement au fil des années. Au point d'être presque 3 fois moindre qu'il y a 40 ans. Poursuite de la pose de SAM dans les forêts qui n'en sont pas encore complètement équipées.
- Effraie : poursuite de la pose de nichoirs dans la comcom Terres d'Auxois et dans celle de Saulieu ; en collaboration avec la SHNA pour cette dernière.

COMMUNICATION.

Comme tous les ans, « la Choue » a participé à différentes manifestations pour faire connaître ses actions et rappeler les partenaires qui y contribuent régulièrement depuis des années : le CD21, le CRBFC et la DREAL FC. Quelques exemples :

- 6 mai : présentation des actions effraie et hulotte à la fin de l'AG du Parc de l'Auxois
- 20 et 21 juillet : tenue d'un stand lors du week-end de la biodiversité organisé par le Parc de l'Auxois
- 4 octobre : information sur l'action « pose de nichoirs à effraie et recherche d'hébergeurs » à la mairie de Thoste (salle bien remplie avec la présence de personnes du village et des communes voisines). Plusieurs futurs hébergeurs « recrutés ».
- 5 novembre : participation au projet du collège d'Auxonne suite à l'implication d'une professeur d'anglais très énergique. Les élèves construisent les nichoirs, cherchent des hébergeurs dans la dizaine de communes dépendant du collège. « La Choue » assurera la pose dans le cadre de ses activités habituelles. 50 nichoirs au programme
- 20 novembre : pose d'une première série de 8 nichoirs (sur 50) dans les 12 villages de la comcom de Saulieu en collaboration avec la SHNA qui assure le financement de l'action.

Lors de toutes ces manifestations, flyers et autocollants mentionnant les espèces et les financeurs concernés sont largement distribués. Heureusement que nous avons prévu XXXL lors des commandes.

REMERCIEMENTS.

Régulièrement, dans toutes nos actions et activités, nous ne manquons pas de signaler l'aide précieuse que nous apportent les financeurs. Sans cette aide, rien n'existerait. Ou alors au compte-gouttes. Tandis que là, ce sont plusieurs centaines de nichoirs à hulotte et à effraie qui sont opérationnels. Et ce n'est pas fini pour l'effraie. Pour être certain que l'abondance de sites de nidification soit suffisante pour l'espèce, il faudrait en moyenne 2-3 nichoirs par commune. En plus

d'éventuels sites « traditionnels » encore existants. De quoi se taper sur les doigts en enfonçant les clous pendant encore quelques années ... Mais ce qui est fait aide incontestablement ce bel oiseau. Merci donc :

- à nos financeurs « traditionnels » (eux aussi) : le CD21, le CRBFC et la DREAL BFC.
- à ceux qui sont en train de le devenir : Dijon Céréales, la comcom Pouilly/Bligny, le Parc de l'Auxois, les parrains/marraines de plusieurs dizaines de nichoirs.
- aux propriétaires de différentes forêts privées (Gergy, Haut-Folin),
- aux hébergeurs de nichoirs effraie et crécerelle
- au CRBPO pour les autorisations de baguage et les bagues (plusieurs centaines par an)
- à tous les bénévoles plus ou moins réguliers : de la construction, de la pose, de la recherche d'hébergeurs, du port des échelles, du tire-bouchons indispensable à la très bonne convivialité qui règne au sein de « la Choue ».

A l'année prochaine pour d'autres aventures ...